

Les collectivités locales évoluent aujourd'hui dans un environnement économique et politique de plus en plus contraint. L'acte III de la décentralisation, et sa dernière déclinaison en 2015 la loi NOTRe, ont considérablement modifié le cadre dans lequel s'inscrit l'action publique locale, en instituant un nouvel équilibre des prérogatives. Confrontées de surcroît, année après année, à une baisse substantielle des crédits qui leur sont alloués par l'État, et prochainement à une amputation de leurs recettes, les collectivités locales sont invitées à repenser leur action en l'orientant vers davantage d'efficacité et de globalité.

Les Entreprises publiques locales sont une réponse dans cette réflexion sur l'optimisation de l'action menée dans les territoires. En raison de leur caractère intrinsèquement partenarial, elles permettent l'accroissement de la capacité financière des différents projets. Véritables entreprises au service de l'intérêt général, elles mutualisent les connaissances et les savoir-faire et facilitent l'émergence de solutions innovantes, performantes et adaptées aux enjeux de développement de leurs territoires. Rayonnant sur leur environnement, ces ensembles génèrent des effets d'entraînement sur l'activité économique locale partout en France.

Dans une conjoncture globale qui demeure incertaine, la poursuite de la croissance de l'activité des Epl est un formidable message envoyé aux élus, aux territoires et à leurs populations. La revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs, promue par le programme Action Cœur de ville, comme la poursuite de la reconfiguration des bailleurs sociaux, constitueront de nouvelles illustrations de la modernité et de la proactivité de leurs interventions.



**Jean-Marie Sermier**  
Président de la Fédération  
des Epl  
Député du Jura

## Les trois principaux enseignements

### Le réseau formé par les Epl se densifie sur le territoire

Suivant la tendance observée depuis cinq ans, le mouvement des Entreprises publiques locales continue de se développer en 2018. Au-delà de l'atteinte de la barre symbolique des 1 300 structures existantes, sa croissance dépasse les particularismes pour parvenir à un maillage plus serré du territoire. Certains territoires ont été et demeurent des précurseurs, mais des mouvements de rattrapage ont eu lieu, comme en Bretagne, région dans laquelle la croissance annuelle du nombre d'Epl s'élève à 10 % cette année. Le clivage entre « ville » et « campagne » est aussi atténué : l'ensemble des zones rurales ne fait pas exception en recensant un nombre de structures (11 % du total) analogue à l'agglomération parisienne pour des populations de taille comparable.

Le modèle Epl continue de plaire et de se développer dans un grand nombre de domaines d'activités. Le tourisme, la culture, les loisirs et l'aménagement sont toujours prédominants. Des secteurs comme l'habitat et l'immobilier ou la mobilité confirment leur importance, tandis que l'accroissement du nombre d'Epl est élevé dans les secteurs de l'environnement et des réseaux (+ 10 %), et du développement économique (+ 5 %). La complémentarité de la gamme participe à cette expansion. La SemOp, créée en 2014, se révèle pertinente pour les activités relatives à la production, l'assainissement et la distribution d'eau,

et commence à s'élargir à d'autres secteurs comme l'énergie ou l'aménagement.

### Les décideurs locaux adoptent davantage le réflexe Epl

L'observation de l'évolution des différents indicateurs montre un essor de l'activité des Epl, avec un taux de croissance de leur nombre de 4 % et de leur chiffre d'affaires de 5 %. Le cap des 1 300 Entreprises publiques locales a été atteint au 1<sup>er</sup> juin 2018, pendant que l'activité moyenne progresse. Si 925 Sociétés d'économie mixte (Sem) sont aujourd'hui recensées, les Sociétés publiques locales (Spl) sont au nombre de 359 (+ 13 %), dans un climat favorable à leur développement dans le domaine de la promotion et du développement territorial. L'appropriation graduée de la Société d'économie mixte à opération unique (SemOp) par les élus locaux a conduit à la création d'une seizième structure en avril.

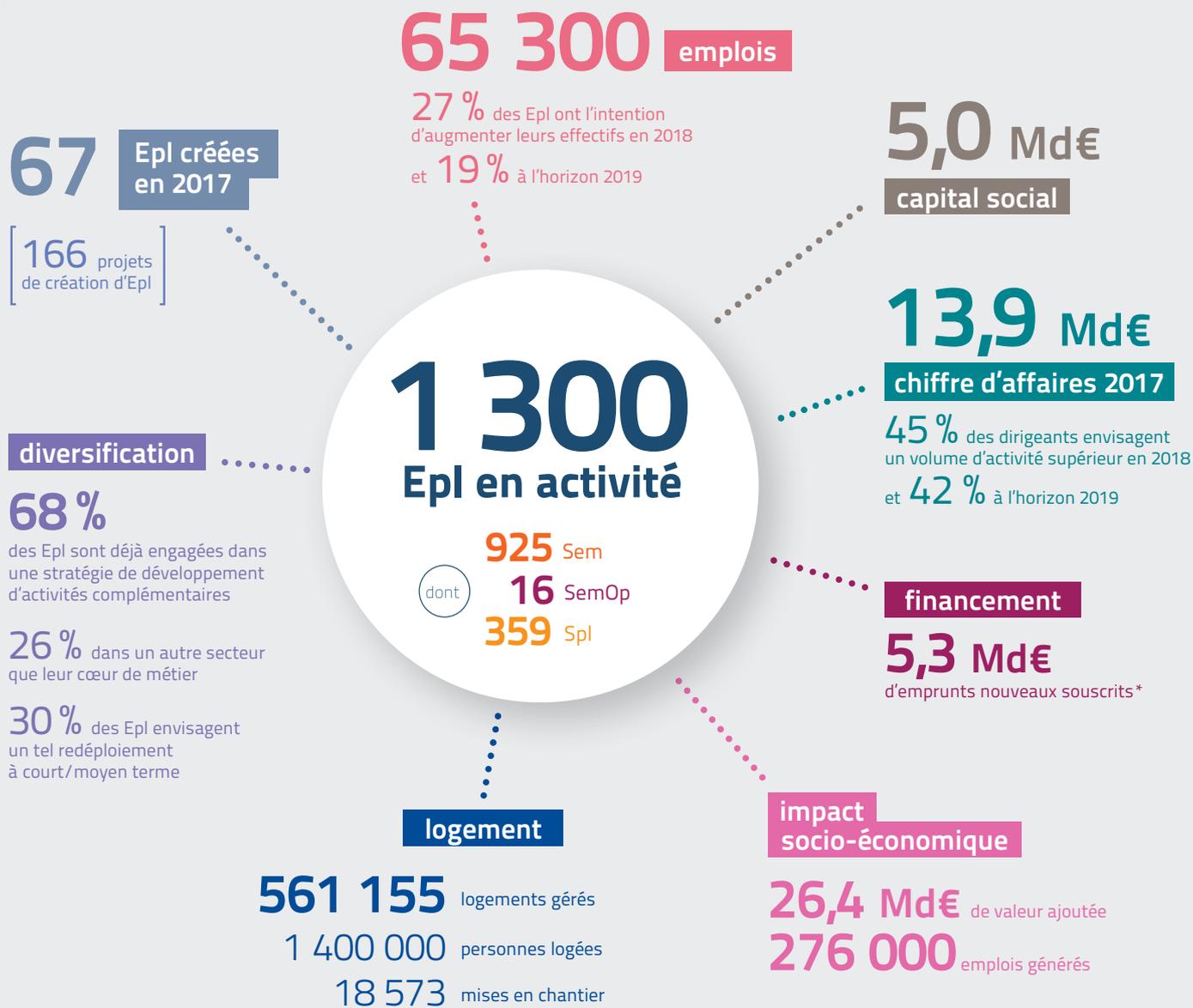
Cet essor global s'explique par la souplesse et l'adéquation du modèle Epl pour faire face à une situation législative marquée tout particulièrement par les incidences de deux lois du précédent quinquennat – la loi NOTRe et la loi relative à la transition énergétique – et à une situation économique et politique dans laquelle il est demandé aux élus locaux de « faire plus avec moins ». Pour répondre aux attentes liées à leurs nouvelles responsabilités, les intercommunalités se sont notamment emparées de la Société publique locale en profitant des

avantages du partenariat public-public et de la maîtrise politique associée à ce mode de gestion. Elles détiennent aujourd'hui 18 % des parts des Epl, et 45 % de celles des Spl. Communes et départements maintiennent quant à eux leur confiance et leur niveau de participation.

### La tendance favorable au développement des Epl devrait perdurer

Renforcées par le redéploiement de nombreuses Sem, Spl et SemOp sur les territoires, les prévisions en matière de création de structures se maintiennent à un niveau proche de celui observé l'année dernière. En 2018, 166 projets sont recensés, dont 36 dans le domaine de l'énergie et 34 dans celui de la gestion d'équipements de tourisme, de culture ou de loisirs. Le bloc communal est à leur initiative dans la grande majorité des cas, avec une place de plus en plus occupée par les intercommunalités. 62 projets de Spl sont étudiés dans cette perspective.

Au-delà de ces projets de création, l'activité des Epl existantes devrait s'accroître dans les prochaines années. C'est du moins ce qu'il ressort des représentations que se font leurs dirigeants de la situation économique actuelle et à venir sur le territoire. La majorité d'entre eux, pourtant confrontés à une pression sur les dépenses publiques locales, font état de la solidité de la situation financière de leurs Epl et anticipent une conjoncture favorable à leur développement.



## Zoom : L'état du mouvement ultra-marin

**105**  
Epl en activité

dont 81 Sem  
1 SemOp  
23 Spl

- 3 Epl créées en 2017
- 9 153 emplois
- 1,7 Md€ de chiffre d'affaires 2017
- 1,2 Md€ de capital social

- Diversification**
- 62 % des Epl sont engagées dans une stratégie de diversification
- 28 % dans un autre secteur que leur cœur de métier
- 46 % envisagent une diversification à court/moyen terme
- Logement**
- 121 951 logements gérés
- 4 447 mises en chantier